

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

SÉANCE ORDINAIRE

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 11 avril 2017 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Monique Clément	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	Vacant	---
District 06	Réjean Mégré	Absent
Total: 7	Présence: 5	Absence: 1
		Vacance 1

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Philippe De Courval, agit comme secrétaire.

Sept (7) personnes sont présentes dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbal(aux) antérieur(s)
 - 4.1 Séance ordinaire du 14 mars 2017
 - 4.2 Séance spéciale du 4 avril 2017
5. Trésorerie
 - 5.1 Approbation des comptes
 - 5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports
6. Rapports des comités
 - 6.1 Dépôt de comptes rendus :
 - Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2017
 - Comité des Loisirs du 16 février 2017
7. Rapport des activités des membres du conseil
8. Sécurité publique, protection contre l'incendie
 - 8.1 Etude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie
 - 8.1.1 Formation d'un comité directeur
 - 8.1.2 Formation d'un comité technique
 - 8.2 Renouvellement de l'adhésion à l'**AIEI-Québec**
9. Hygiène du milieu



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

- 9.1 Mandat pour l'inspection par caméra dans certains secteurs du réseau d'égout
- 9.2 Autorisation de paiement à la Ressourcerie des Frontières pour le deuxième trimestre

- 10. Travaux publics

- 11. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 11.1 Adhésion 2017-2018 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie

- 12. Environnement, urbanisme et développement
 - 12.1 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour utilisation non agricole pour les fins de production de vin d'érable
 - 12.2 Acceptation du débit des eaux usées du Camping de Compton, situé au 24 chemin de la Station (2753-2399 Québec inc)
 - 12.3 Dossier King's Hall
 - 12.3.1 Autorisation d'émettre une attestation de la conformité aux règlements municipaux
 - 12.3.2 Attestation que la municipalité ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation du MDDELCC pour la phase I du développement du site du King's Hall
 - 12.3.3 Autorisation de signer une entente de cession des infrastructures entre la municipalité et le promoteur
 - 12.3.4 Acceptation de la prise en charge des infrastructures d'une partie du projet de développement résidentiel du site du King's Hall
 - 12.3.5 Engagement de la municipalité à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien
 - 12.3.6 Engagement de la municipalité à poursuivre son programme de mesures compensatoires pour le débordement de l'ouvrage de surverse.
 - 12.4 Echantillonnage 2017 de la rivière Coaticook

- 13. Administration
 - 13.1 Appui à la demande de financement du projet du Club Lions déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook
 - 13.2 Fondation du Collège Rivier – appui financier
 - 13.3 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions

- 14. Ressources humaines
 - 14.1 Embauche d'un adjoint administratif au Service de sécurité incendie
 - 14.2 Rémunération des officiers du Service de sécurité incendie pour la préparation de pratiques

- 15. Règlements
 - 15.1 Avis de motion – Projet de règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres lors d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication d'un contrat.
 - 15.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-37 sur les permis et certificats
 - 15.3 Adoption du Règlement numéro 2002-35-29.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de limiter le nombre d'animaux domestiques d'élevage

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

- 15.4 Adoption du Règlement numéro 2016-140-1.17 modifiant le règlement numéro 2016-140 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2017
- 15.5 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton
- 15.6 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 avril 2017

17. Parole aux conseillers

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte à la suite d'une minute de silence.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Une lettre concernant le Mont Hereford est déposée et lecture est faite
- Paiement du 2^e trimestre à la Ressourcerie et sa restructuration
- Inauguration du personnage de M. Tillotson à East Hereford

3. Adoption de l'ordre du jour

110-2017-04-11

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'adopter l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté
- b. de garder ouvert l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité

4. Procès-verbal(aux) antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 14 mars 2017

111-2017-04-11

Chaque membre du conseil ayant reçu le 31 mars 2017 copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017 déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance spéciale du 4 avril 2017

112-2017-04-11

Chaque membre du conseil ayant reçu le 7 avril 2017 copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 avril 2017 déclarent en avoir pris connaissance,

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 4 avril 2017 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

5. Trésorerie

5.1 Approbation des comptes

113-2017-04-11

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste des chèques émis à compter du 1^{er} mars 2017 jointe à la présente.

Annexe 1

En date du 31 mars 2017, des paiements ont été émis pour un total de :

129 269.48\$

Annexe 2

Salaires payés du 1 ^{er} au 31 mars 2017	104 974.53\$
Dépenses remboursées aux employés	<u>751.15\$</u>

Salaires et cotisations employeur payés	104 223.38 \$
---	---------------

Adoptée à l'unanimité

5.2 Délégation de dépenses dépôt des rapports

Les rapports sur les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation sont déposés en copies aux membres du conseil dont ceux de:

- Philippe De Courval, directeur général
- Eric Brus, contremaître des travaux publics
- Alain Beaulieu, responsable urbanisme et réseaux
- Patrick Lanctôt, directeur et préventionniste du SSI

6. Rapports des comités

6.1 Dépôt de comptes rendus

Les comptes rendus des rencontres des comités suivants sont déposés.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

- Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2017
- Comité des Loisirs du 16 février 2017



No de résolution
ou annotation

7. Rapport des activités des membres du conseil

Monsieur le maire et les membres du conseil font état des rencontres auxquelles ils ont participé.

8. Sécurité publique - protection contre les incendies

8.1 Etude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie

8.1.1 Formation d'un comité directeur

114-2017-04-11

Considérant que dans le cadre de l'étude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie, la démarche proposée prévoit la mise en place d'une structure de travail;

Considérant que la formation d'un comité directeur s'inscrit dans la démarche de mise en place d'une structure de travail;

Considérant que ce comité directeur est chargé de coordonner les grandes étapes de la réflexion sur la possibilité d'une mise en commun tout en favorisant un climat de travail sain et objectif;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la formation d'un comité directeur composé des représentants suivants :

- Le maire de la municipalité de Compton
- La mairesse de la Ville de Waterville
- La conseillère Monique Clément de la municipalité de Compton
- Le conseiller Gilles Charest de la Ville de Waterville
- Le directeur général de la municipalité de Compton
- La directrice générale de la Ville de Waterville

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Waterville
SSI
Dossier

8.1.2 Formation d'un comité technique

115-2017-04-11

Considérant que dans le cadre de l'étude visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie, la démarche proposée prévoit la mise en place d'une structure de travail;

Considérant que la formation d'un comité technique s'inscrit dans la démarche de mise en place d'une structure de travail;

Considérant que ce comité technique est principalement responsable de coordonner la réalisation de l'étude d'opportunité en tenant compte des aspects organisationnel, technique et financier;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que le Conseil autorise la formation d'un comité technique composé des représentant suivants :

- Le directeur général de la municipalité de Compton
- La directrice générale de la Ville de Waterville
- Le directeur du SSI de la municipalité de Compton
- Le directeur du SSI de la Ville de Waterville

Adoptée à l'unanimité

cc : Ville de Waterville
SSI
Dossier

8.2 Renouvellement de l'adhésion à l'AIEI-Québec

116-2017-04-11

Considérant que l'appartenance à cette association permet au directeur et préventionniste du SSI de la municipalité d'obtenir des services, de la formation et de l'information utiles dans son travail au niveau des enquêtes après sinistre dont il est responsable;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de monsieur Patrick Lanctôt comme membre de l'Association internationale des enquêteurs en incendie, section du Québec pour l'année 2017;
- b. que les deniers requis pour l'inscription, soit un montant de 60\$ soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Sécurité incendie».

Adoptée à l'unanimité

cc : Sécurité incendie
Trésorerie

9. Hygiène du milieu

9.1 Mandat pour l'inspection par caméra dans certains secteurs du réseau d'égout

117-2017-04-11

Considérant que dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention, un diagnostic du réseau d'égout domestique par caméra doit être effectué;

Considérant que des secteurs plus problématiques ont été identifiés;

Considérant qu'une demande de prix sur invitation a été lancée et qu'une seule soumission a été reçue;

Considérant que ces travaux ont été prévus à la programmation acceptée de la TECQ 2014-2018;



No de résolution
ou annotation

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. d'octroyer le mandat d'inspection par caméra dans les secteurs 1, 3 (B) et 4 plus amplement décrits à l'offre de service datée du 30 mars 2017 pour un total de 9 214.56\$ plus taxes à l'entreprise Le Groupe ADE de l'Estrie inc.;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Approvisionnement et traitement de l'eau* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Groupe ADE de l'Estrie inc.
Urbanisme et réseaux
Trésorerie
Dossier

9.2 Autorisation de paiement à la Ressourcerie des Frontières pour le deuxième trimestre

La conseillère Clément déclare être en conflit d'intérêt dans l'objet de cette résolution et s'abstient de voter sur celle-ci.

118-2017-04-11

Considérant qu'une facturation a été reçue de la Ressourcerie des Frontières pour le deuxième trimestre concernant le service de récupération des encombrants de la Ressourcerie des frontières;

Considérant que le conseil, par sa résolution 367 du 29 novembre 2016, s'engageait à réviser sa participation à l'entente à la fin du premier trimestre 2017;

Considérant que la tarification pour le deuxième trimestre est conforme à l'entente et la restructuration en cours;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le paiement de la facture du deuxième trimestre au montant de 5 265.24\$ plus taxes à la Ressourcerie des frontières;
- b. que le Conseil autorise la participation de la municipalité au service de récupération des encombrants pour le troisième trimestre;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Matières résiduelles* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Ressourcerie des Frontières
Trésorerie
Dossier

10. Travaux publics

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Adhésion 2017-2018 au Conseil Sport Loisir de l'Estrie



No de résolution
ou annotation

119-2017-04-11

Considérant la pertinence pour la municipalité d'adhérer à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour leur soutien dans les différents dossiers de loisir;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. que la municipalité adhère à titre de membre municipal au Conseil Sport et Loisir de l'Estrie pour la prochaine année et verse pour se faire la cotisation annuelle de 100\$;
- b. que monsieur le conseiller François Rodrigue et monsieur le conseiller Réjean Mégré soient désignés à titre de représentants de la municipalité aux fins de participer à l'assemblée générale annuelle qui doit se tenir le jeudi 25 mai 2017, à compter de 18 h 30, au Centre Julien Ducharme de Sherbrooke;
- c. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Conseil* ».

Adoptée à l'unanimité

cc : Conseil Sport et Loisir de l'Estrie
Trésorerie

12. Environnement, urbanisme et développement

12.1 Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour utilisation non agricole pour les fins de production de vin d'érable

120-2017-04-11

Considérant qu'une demande d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution ; motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, LR.Q, c. P41.1*, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc. ;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire ;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espace approprié disponible ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la *LPTAA* ;

Considérant que le demandeur, monsieur Roger Masson, a déposé une demande à cet effet le 21 mars 2017 décrite notamment comme suit :

« *Demande l'autorisation de transformer et de produire du vin d'érable* » ;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées est respectée ;

Considérant que le concept est une industrie de première transformation des produits agricoles et qu'il est lié directement à la production de sirop d'érable ;

Considérant qu'en tenant compte de ce concept, il n'y a pas de terrain disponible en zone blanche ;

Considérant le rapport d'analyse rédigé par l'officier désigné de la municipalité de Compton en date du 28 mars 2017 ;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé à l'intérieur de la zone A-8 et que l'industrie de première transformation des produits agricoles y est autorisée ;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que le Conseil appuie la présente demande d'autorisation de produire du vin d'érable sur l'immeuble visé par la demande puisqu'elle est conforme au règlement de zonage 2002-35 en vigueur dans la municipalité de Compton.

Adoptée à l'unanimité

cc : CPTAQ
M. Roger Masson
Service urbanisme et réseaux
Dossier

**12.2 Acceptation du débit actuel des eaux usées du Camping de
Compton, situé au 24 chemin de la Station (2753-2399 Québec inc)**

121-2017-04-11

Considérant le rappel de l'avis de non-conformité pour des ajouts sans autorisation aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la municipalité par le Camping de Compton (2753-2399 Québec inc.) en date du 8 mars 2017;

Considérant qu'un Certificat d'autorisation du MDDELCC a été émis en 2002 pour un certain nombre de sites;

Considérant que le camping a branché plus de sites que prévus au certificat d'autorisation de 2002 émis par le MDDELCC;

Considérant l'étude sommaire portant sur la capacité résiduelle de la station d'épuration des eaux usées de Compton réalisée le 7 octobre 2014 par la firme EXP et signée par Yves Gagnon, ingénieur;

Considérant que ladite étude incluait les données actuelles du Camping de Compton et qu'elle concluait que l'usine de traitement des eaux usées pourrait desservir environ 238 personnes additionnelles.

EN CONSÉQUENCE,

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Compton accepte le débit actuel des eaux usées du Camping de Compton (2753-2399 Québec inc.), mais refuse tout débit supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

cc : Camping de Compton
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3 Dossier King's Hall

**12.3.1 Autorisation d'émettre une attestation de la conformité
aux règlements municipaux**

122-2017-04-11

Considérant que dans le cadre du développement d'une partie du site du King's Hall, initié par le promoteur, la compagnie 9308-1990 Québec inc., représentée par Monsieur Roby Lefrançois, cette dernière doit déposer son projet au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques pour l'obtention d'un certificat d'autorisation avant d'entreprendre les travaux;

Considérant que le projet déposé a été analysé par le Service d'urbanisme;

Considérant que le projet présenté est conforme aux règlements municipaux;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU d'autoriser le secrétaire-trésorier à signer une attestation de conformité aux règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Urbanisme et réseaux
Dossier

**12.3.2 Attestation que la municipalité ne s'oppose pas à la
délivrance de l'autorisation du MDDELCC pour la phase
I du développement du site du King's Hall**

123-2017-04-11

Considérant que dans le cadre d'une partie du développement du site du King's Hall, initié par le promoteur, la compagnie 9308-1990 Québec inc., représentée par Monsieur Roby Lefrançois, cette dernière doit déposer son projet au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation avant d'entreprendre les travaux;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'autoriser la firme Les Services EXP inc. à transmettre une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'exécution des travaux nécessaires d'une partie du projet de développement domiciliaire du site du King's Hall, soit 3 immeubles de 6 unités.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Les Services EXP inc.
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3.3 Autorisation de signer une entente de cession des infrastructures entre la municipalité et le promoteur

124-2017-04-11

Considérant qu'afin de permettre au promoteur, la compagnie 9308-1990 Québec inc. de poursuivre une partie de son projet de développement du site du King's Hall, il est requis qu'une entente soit signée entre le promoteur et la municipalité relativement à la réalisation des travaux municipaux;

Considérant que l'entente de principe quant aux responsabilités respectives des parties, dans le respect des règles édictées au Règlement 2015-132 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux a fait l'objet de discussions entre le promoteur et la municipalité;

Considérant qu'un accord est intervenu entre les deux parties;

Considérant que les membres du Conseil se déclarent satisfaits de l'entente de principe;

Considérant que bien que certains documents et démarches ne soient pas encore complétés, le conseil peut autoriser la signature de l'entente par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sous réserve du complètement de tous les documents requis aux annexes de l'entente;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU que conditionnellement à l'accomplissement de toutes les procédures et à l'obtention de tous les documents, d'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier ou leurs représentants dûment désignés à signer l'entente de principe entre le promoteur, la compagnie 9308-1990 Québec inc., représentée par M. Roby Lefrançois et la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3.4 Acceptation de la prise en charge des infrastructures d'une partie du projet de développement résidentiel du site du King's Hall

125-2017-04-11

Considérant qu'en accord avec les procédures à suivre dans le projet de développement du site du King's Hall, la municipalité doit confirmer la prise en charge des infrastructures une fois les travaux terminés;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité s'engage à prendre en charge les infrastructures, lorsque l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux aura émis le certificat de conformité des travaux.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Urbanisme et réseaux
Dossier



No de résolution
ou annotation

12.3.5 Engagement de la municipalité à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation et d'entretien

126-2017-04-11

Considérant que dans le cadre du développement d'une partie du site du King's Hall, initié par le promoteur, la compagnie 9308-1990 Québec inc., représentée par Monsieur Roby Lefrançois, cette dernière doit déposer son projet au Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'obtention d'un certificat d'autorisation avant d'entreprendre les travaux;

Considérant que le MDDELCC demande que la municipalité s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU que la Municipalité s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et de tenir un registre d'exploitation.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.3.6 Engagement de la municipalité à poursuivre son programme de mesures compensatoires pour le débordement de l'ouvrage de surverse.

127-2017-04-11

Considérant que depuis plusieurs années la municipalité a élaboré un programme afin de diminuer les eaux illicites de son réseau d'égout;

Considérant que la municipalité compte poursuivre les interventions afin de diminuer l'apport d'eaux illicites sur son réseau d'égout domestique, notamment en mettant en force le rapport de la firme Avizo sur la problématique du secteur du Hameau et en continuant le passage de la caméra afin de cibler des secteurs problématiques;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU que la municipalité s'engage à poursuivre son programme de mesures compensatoires pour le débordement de l'ouvrage de surverse.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Roby Lefrançois
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.4 Echantillonnage 2017 de la rivière Coaticook

128-2017-04-11

Considérant que dans le cadre du projet d'échantillonnage 2017, lequel est subventionné à 50% par le Fonds des cours d'eau de la MRC de Coaticook, les trois



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

municipalités participantes au projet doivent consentir au même mode de répartition des coûts;

Considérant la résolution 90 du 14 mars 2017 de la municipalité confirmant son choix pour l'option 1 du projet présenté, lequel prévoyait une répartition égale des coûts entre les municipalités concernées;

Considérant que les deux autres municipalités ont opté pour l'option 2 du projet, laquelle propose une répartition des coûts en fonction du nombre de sites de chacune des municipalités concernées;

Considérant la recommandation du Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2017 à savoir que le Conseil reconsidère sa décision considérant l'importance d'avoir un diagnostic de la qualité de l'eau de la rivière Coaticook pour localiser les sources de pollution;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser le mode de répartition des coûts d'échantillonnage proposé par l'option 2, représentant un montant net à verser pour Compton de 2 855.66\$ soit 50% du montant total pour la méthode « phosphate, coliformes fécaux et MES » sur 10 sites à raison d'une fréquence de 10 fois par site;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « *Cours d'eau* »;
- c. que la résolution 90 du 14 mars 2017 est abrogée et remplacée par la présente.

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Urbanisme et réseaux
Dossier

12.5 Échantillonnage 2017 de la rivière Moe

129-2017-04-11

Considérant que le Conseil souhaite obtenir l'échantillonnage de deux sites selon la méthode « coliformes fécaux » dans la rivière Moe;

Considérant que cet échantillonnage ne s'inscrit pas dans le programme actuel d'échantillonnage présenté au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook;

Considérant la recommandation du Comité de citoyens en environnement du 23 mars 2017;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU

- a. que le Conseil autorise la prise de 10 échantillons dans la rivière Moe;
- b. de mandater la MRC de Coaticook de prendre les dispositions nécessaires pour procéder à 10 échantillons dans la rivière Moe;
- c. que la municipalité souhaite aussi vérifier la possibilité d'inclure ces échantillons dans le projet d'échantillonnage 2017 de la rivière Coaticook;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

- d. qu'auquel cas, cette demande d'inclusion des échantillons dans le projet soit augmentée à 20 échantillons étant donné que les coûts seraient partagés à 50% à même le fonds des cours d'eau;
- e. que les deniers requis, soit un montant net de 105\$, soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service « Cours d'eau ».

Adoptée à l'unanimité

cc : MRC de Coaticook
Urbanisme et réseaux
Dossier

13. Administration

**13.1 Appui à la demande de financement du projet du Club Lions
déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook**

La conseillère Couture déclare être en conflit d'intérêt dans l'objet de cette résolution et s'abstient de voter sur celle-ci.

130-2017-04-11

Considérant le projet de création d'un jardin multigénérationnel et l'amélioration de la capacité d'accueil du parc déposé au Fonds de développement de la MRC de Coaticook;

Considérant que ce projet contribuera à favoriser les relations et les rencontres entre les générations;

Considérant que ce projet permettra de développer d'autres activités propices à l'accueil des familles, aînés, visiteurs;

Considérant que pour répondre aux futurs besoins, le projet prévoit des travaux importants d'installations électriques;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Monique Clément
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU d'appuyer la demande de financement du projet de création d'un jardin multigénérationnel et l'amélioration de la capacité d'accueil du parc des Lions déposée au Fonds de développement de la MRC de Coaticook pour un montant de 15 000\$.

Le conseiller Rodrigue demande le vote

Vote pour : 2

Vote contre : 1

Adoptée à la majorité

cc : MRC de Coaticook
Club Lions de Compton
Trésorerie
Dossier

13.2 Fondation du Collège Rivier – appui financier

131-2017-04-11

Considérant la campagne de financement de la Fondation du Collège Rivier;

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

Considérant que des jeunes de Compton fréquentent l'école secondaire Collège Rivier;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉE PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU

- a. de contribuer à la campagne de financement de la Fondation du Collège Rivier pour un montant de 50\$;
- b. que les deniers requis soient puisés à même les disponibilités du budget 2017 du service «*Autres – administration générale*».

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

13.3 Autorisation de signature des effets négociables et de toutes transactions

132-2017-04-11

Considérant l'embauche de madame Marie-Claude Fournier au poste de trésorière en date du 4 avril 2017;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour les autorisations de signatures des effets négociables et de toutes transactions;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller Karl Tremblay**

IL EST RÉSOLU

- a. qu'à compter du 1^{er} mai 2017, d'autoriser madame Marie-Claude Fournier, secrétaire-trésorière adjointe, dans le cas d'absence du secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Compton tous les effets négociables et toutes transactions à intervenir impliquant la municipalité;
- b. que la résolution 247 du 24 août 2016 demeure valide quant à l'autorisation conférée au maire, au maire suppléant et au secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie
Dossier (3)

14. Ressources humaines

14.1 Embauche d'un adjoint administratif au Service de sécurité incendie

133-2017-04-11

Considérant qu'un poste d'adjoint administratif a été créé pour combler l'ensemble des tâches liées au Service de sécurité incendie;

Considérant la recommandation du comité administratif du 14 mars 2017;

SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue



No de résolution
ou annotation

APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément

IL EST RÉSOLU

- a. d'autoriser l'embauche de monsieur Frédéric Vachon au poste d'adjoint administratif du Service de sécurité incendie à raison de 7 heures par semaine réparties sur deux jours, au taux horaire surnuméraire de l'échelon 1 du niveau 3 de l'échelle salariale en vigueur;
- b. que le Conseil adopte la description des tâches de ce poste laquelle est jointe en annexe de la présente;
- c. que l'entrée en poste se fera à compter du 1^{er} mai 2017;
- d. que les deniers nécessaires au paiement du salaire soient puisés du service «*Sécurité incendie*» du budget de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

cc : M. Frédéric Vachon
SSI
Trésorerie
Dossier (2)

14.2 Rémunération des officiers du Service de sécurité incendie pour la préparation d'entraînements

134-2017-04-11

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, un minimum d'entraînements doit être donné aux pompiers de la brigade;

Considérant que seuls les officiers sont en mesure de préparer et de superviser ces entraînements;

Considérant que le Conseil consent à rémunérer deux heures les officiers désignés du SSI pour chaque préparation d'entraînements des membres de la brigade;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU

- a. de rémunérer deux heures par entraînement les officiers désignés du SSI pour la préparation d'entraînements des membres de la brigade au taux horaire régulier prévu à l'échelle salariale;
- b. que cette rémunération soit rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

cc : Directeur SSI
Trésorerie
Dossier

15. Règlements

15.1 Avis de motion – Projet de règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres lors d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication d'un contrat.



No de résolution
ou annotation

135-2017-04-11

Avis de motion est donné par madame la conseillère Nicole Couture qu'un règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres lors d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication d'un contrat sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

15.2 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2002-37 sur les permis et certificats

136-2017-04-11

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Rodrigue qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2002-37 sur les permis et certificats sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

15.3 Adoption du Règlement numéro 2002-35-29.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de limiter le nombre d'animaux domestiques d'élevage

137-2017-04-11

Considérant la volonté de la municipalité d'apporter des modifications au Règlement numéro 2002-35 afin de limiter le nombre d'animaux domestiques d'élevage;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil du 14 février 2017;

Considérant que le premier projet de règlement 2002-35-29.17 a été adopté lors de la séance du 14 février 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement a été tenue 7 mars 2017 à 18h15;

Considérant que le second projet a été adopté sans modification par rapport au premier projet à la séance du 14 mars 2017;

Considérant qu'aucune demande d'approbation référendaire à l'égard du second projet de règlement n'a été reçue;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies du présent règlement ont été mises à la disposition de l'assistance;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller Karl Tremblay
APPUYÉE PAR monsieur le conseiller François Rodrigue**

IL EST RÉSOLU que soit adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2002-35-29.17 modifiant le règlement de zonage no 2002-35 afin de limiter le nombre d'animaux domestiques d'élevage »

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation



**Règlement numéro 2002-35-29.17
modifiant le règlement de zonage
numéro 2002-35 afin de limiter le
nombre d'animaux domestiques
d'élevage.**

Considérant que le conseil de la municipalité de Compton juge à propos de modifier son règlement de zonage numéro 2002-35;

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la municipalité peut modifier son règlement de zonage

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un projet de règlement modificateur;

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 004-2017-01-23;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du 14 février 2017 ;

En conséquence,

Le Conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2

Le présent règlement est identifié par le numéro 2002-35-29.17 et sous le titre de « Règlement numéro 2002-35-29.17 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-35 afin de limiter le nombre d'animaux domestiques d'élevage ».

Article 3

Le Chapitre 6 USAGE PRINCIPAL, COMPLÉMENTAIRE, DOMESTIQUE ET MIXTE, plus précisément l'article 6.3.1 Critères à respecter est modifié en ajoutant à la fin de l'article, le paragraphe suivant :

« Pour l'élevage d'animaux domestiques à l'intérieur d'une habitation, un maximum de 20 animaux est autorisé en tout temps. »

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général



No de résolution
ou annotation

cc : MRC de Coaticook

15.4 Adoption du Règlement numéro 2016-140-1.17 modifiant le règlement numéro 2016-140 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2017

138-2017-04-11

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 14 mars 2017 et qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Considérant que des copies du présent règlement ont été rendues disponibles à l'assistance au début de la présente séance;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Nicole Couture
APPUYÉE PAR madame la conseillère Monique Clément**

IL EST RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 2016-140-1.17 modifiant le règlement numéro 2016-140 décrétant l'imposition des taxes et tarifs municipaux de l'exercice financier de l'année 2017

Adoptée à l'unanimité



**Règlement numéro 2016-140-1.17 modifiant
le règlement numéro 2016-140 décrétant
l'imposition des taxes et tarifs municipaux de
l'exercice financier de l'année 2017**

Considérant qu'il y a lieu d'ajouter les tarifs relatifs au service d'animation estivale récemment mis en place par la municipalité ;

Considérant qu'en vertu de l'article 988 et suivants du *Code municipal du Québec*, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Considérant qu'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du Conseil tenue le 14 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Le conseil de la municipalité de Compton décrète ce qui suit :

Article 1

L'article suivant est ajouté à l'article 7 :

7.1 Service d'animation estivale

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

7.1.1 Tarifications

Les frais d'inscriptions au service d'animation estivale de Compton par enfant sont les suivants :

1er enfant	275,00\$
2e enfant	240,00\$
3e enfant et suivants	200,00\$
Non-résidents	450,00\$

Des frais supplémentaires de 100,00\$ seront appliqués pour toute inscription effectuée après la date limite d'inscription et ce, si les places le permettent.

Les frais pour le service de garde sont de 150,00\$ par enfant et couvrent la totalité de la durée du service, ainsi que la période du matin et du soir.

Des frais de 10\$ pour chaque 15 minutes d'utilisation supplémentaire du service de garde de fin de journée ou du camp de jour seront facturés.

7.1.2 Modalités de paiement

- **Argent comptant**

Le paiement doit être fait en entier lors de l'inscription.

- **Chèque**

Le paiement doit être fait en entier lors de l'inscription.

- Trois versements égaux postdatés sont acceptés
 - 1^{er} chèque : daté de la soirée d'inscription;
 - 2^e chèque : postdaté du mois de mai
 - 3^e chèque : postdaté d'une date antérieure au 23 juin.

7.1.3 Remboursement

Les frais d'inscription seront remboursés uniquement dans ces deux cas :

- Pour des raisons de santé, de blessure ou de maladie, l'enfant ne peut poursuivre le service d'animation estivale. Un certificat médical sera exigé.
- Lorsque l'activité est annulée par le service d'animation estivale.

Les remboursements sont calculés selon la Loi en vigueur à l'Office de la protection du consommateur.

- Un avis écrit doit être envoyé ou remis au gestionnaire du service d'animation estivale. Le montant du remboursement est calculé à partir de la date de réception de l'avis. Le remboursement est appliqué sur les semaines non utilisées suivant la réception de l'avis.
- Des frais de 10% sont conservés par la municipalité pour les semaines annulées après le début du camp plus les frais de matériel (si applicable).

Article 2 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier
Directeur général

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017



No de résolution
ou annotation

15.5 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton

139-2017-04-11

Avis de motion est donné par madame la conseillère Monique Clément qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2012-118 créant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Compton sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

15.6 Avis de motion – Projet de règlement modifiant le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats

140-2017-04-11

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Karl Tremblay qu'un règlement modifiant le règlement numéro 2013-124 octroyant à certains officiers municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

16. Addition au projet d'ordre du jour soumis le 7 avril 2017

17. Parole aux conseillers

Monsieur le conseiller François Rodrigue annonce qu'il ne sollicitera pas un autre mandat lors de l'élection de novembre prochain. Il mentionne qu'il souhaite l'annoncer plus tôt afin de laisser la chance à de potentiels candidats de se préparer.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions ont porté sur les sujets suivants:

- La demande des Lions au Fond de développement
- Remerciement au Conseil pour la résolution du point 13.1
- Appréciation de l'école face au parc des Lions
- Traitement des ordures déposées dans un ancien dépotoir
- Le partage des coûts des échantillonnages de la rivière Coaticook et Moe
- Le groupe d'usage du 19 rue du Grand-Duc
- L'encadrement réglementaire entourant l'implantation des entreprises
- Règlement d'autoriser des dépenses
- Résolutions liées au King's Hall
- Changement de propriétaire des Arbrisseaux?
- Tenue d'un spectacle des enfants de l'école vendredi à 13h

19. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 21h00, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Philippe De Courval
Directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.